

ARRÊTÉS

# A2023-2 : Arrêté portant constitution de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail du Comité Social Territorial de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

1 DOCUMENT - Publié le 14 février 2023

A2023-2.pdf

Télécharger

# PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT  
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS

